



**Convention sur la conservation  
des espèces migratrices  
appartenant à la faune sauvage**

Distr.  
LIMITEE

UNEP/CMS/1997/L.1  
9 avril 1997

FRANCAIS  
Original : ANGLAIS

CINQUIEME SESSION DE LA  
CONFERENCE DES PARTIES

Genève, 10 16 avril 1997  
INF.5.5

RAPPORT DE LA SEPTIEME REUNION DU CONSEIL SCIENTIFIQUE

**Point 1. Remarques préliminaires du Président et du secrétariat**

1. Le Président a ouvert la réunion en souhaitant la bienvenue à tous les participants. Le Coordonnateur du secrétariat a, à son tour, souhaité la bienvenue aux Conseillers présents ainsi qu'aux observateurs officiels assistant à la réunion, à savoir, l'observateur de l'Italie remplaçant le Conseiller qui représentait habituellement cette Partie, le représentant de la Convention Ramsar relative aux zones humides M. Michael Smart, et le représentant de Wetlands International Asia Pacific, M. Taej Mundkur.

**Point 2. Adoption de l'ordre du jour**

2. L'ordre du jour publié sous la cote CMS/ScC.7/Doc.1 a été adopté tel quel.

**Point 3. Rapports sur les activités intersessions**

**a) Président**

3. Le Président a tout d'abord indiqué que nombre de points concernant les activités intersessions seraient abordés à l'occasion de l'examen des diverses questions inscrites à l'ordre du jour. La nomination, en février 1996, de M. Pablo Canevari au poste d'administrateur technique, chargé d'assurer la liaison entre le secrétariat et le Conseil scientifique, représentait un grand progrès en ce sens qu'elle contribuerait à permettre de tirer pleinement parti du potentiel du Conseil en tant qu'organe consultatif de la Conférence des Parties.

GE.97 00939 (F)

4. Le Président a noté les progrès importants réalisés en ce qui concerne les actions concertées visant à appliquer les dispositions de la Convention à l'égard des espèces inscrites à l'Annexe I. Il a dit qu'il espérait que la CMS s'orienterait vers une action plus directe au lieu de procéder à l'élaboration de nouveaux textes d'accord. A la réunion précédente, des fonds avaient été alloués pour financer un certain nombre de mesures concrètes qui seraient examinées au titre de l'alinéa a) du point 4 de l'ordre du jour. Il incombait au Conseil scientifique de réfléchir au financement d'actions concertées et de faciliter ce type d'actions.

**b) Secrétariat**

5. Le Coordonnateur a appelé l'attention des participants sur les points les plus marquants du rapport du secrétariat publié sous la cote UNEP/CMS/Conf.5.5.1. Les Parties à la Convention étaient actuellement au nombre de 49 et le Pérou deviendrait la 50ième Partie à la Convention le 1er juin 1997. Par suite des contacts établis, un certain nombre de pays avaient déjà engagé des procédures en vue de la ratification de la Convention et on comptait que de nouveaux instruments d'adhésion seraient déposés au cours de l'exercice triennal suivant. La question de l'adhésion à la Convention restait l'une des priorités du programme.

6. Le Coordonnateur a exprimé ses regrets pour tous les problèmes de communication qui avaient pu surgir entre les Parties et le secrétariat et qui étaient dus au déménagement et à l'installation du secrétariat dans de nouveaux locaux mis à sa disposition par le Gouvernement allemand au début du mois de décembre 1996.

7. En ce qui concerne les ressources en personnel, le Coordonnateur a indiqué que le secrétariat continuait de manquer d'administrateurs titulaires de contrats de longue durée. Quant aux autres fonctionnaires, ils n'avaient que des contrats à temps partiel ou de durée limitée. Il allait falloir se pencher sur cette question car le volume de travail imposé par la préparation de la réunion en cours avait été excessivement lourd. Du fait en partie de ces contraintes, le secrétariat avait été dans l'impossibilité notamment, de consacrer davantage d'attention à la publication de documents d'information et de matériel publicitaire. Une nouvelle brochure était en préparation et on espérait qu'elle serait prête pour la fin de l'année. En ce qui concerne les documents d'information, le Coordonnateur a remercié l'Afrique du Sud pour son affiche sur la CMS.

8. Le Coordonnateur a fait valoir que, comme il était expliqué dans la proposition du Groupe de travail du Comité permanent, qui figurait parmi les documents soumis à la Conférence des Parties, il était important de regrouper les secrétariats des Accords intéressant surtout l'Europe avec le secrétariat de la CMS. Ce regroupement aiderait à recentrer les activités et leur donnerait une nouvelle impulsion tout en permettant de réaliser des économies. Il avait été déjà décidé que le secrétariat permanent de l'Accord relatif à la conservation des chauve souris en Europe s'installerait avec le secrétariat de la CMS et il fallait espérer que d'autres suivraient cet exemple.

Le Coordonnateur a signalé que, lors d'une prochaine réunion, les Parties à l'Accord sur les petits cétacés de la mer Baltique et de la mer du Nord (ASCOBANS) se prononceraient sur le transfert du secrétariat de la Convention à Bonn. Les consultations avec les secrétariats des Accords conclus dans le cadre de la Convention demeuraient naturellement une activité prioritaire.

9. En ce qui concerne les relations avec les organisations intergouvernementales et les organisations non gouvernementales internationales, le Coordonnateur a fait état de la poursuite de la coopération avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) essentiellement à propos des questions de personnel et des questions financières et budgétaires. Il a indiqué qu'il espérait que le champ de cette coopération pourrait être étendu à l'exécution du programme de travail mais a précisé que, jusqu'alors, cela n'avait pas été possible du fait des circonstances.

10. Le Coordonnateur a dit qu'il était heureux d'annoncer la conclusion d'un mémorandum de coopération avec le secrétariat de la Convention sur la diversité biologique. En outre, à la troisième session de la Conférence des Parties à cette convention, le Conseil scientifique avait été invité à travailler en liaison avec les organes de ladite convention. Un mémorandum de coopération avait été également conclu avec le secrétariat de la Convention Ramsar en vue de l'application commune de l'Accord relatif à la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique Eurasie (AEWA).

11. Au sujet des accords conclus ou en cours d'élaboration au titre de l'article IV, le Coordonnateur a appelé l'attention des participants sur le document UNEP/CMS/Conf.5.9 établi par le secrétariat et a fait le point rapidement de l'état des différents accords et des progrès réalisés à cet égard. Il a donné les noms des Conseillers ou des membres du secrétariat

présents auxquels il était possible de s'adresser pour toute question ou demande d'information. Enfin il a remercié les Gouvernements néerlandais, monégasque et français pour les travaux qu'ils avaient effectués et les contributions qu'ils avaient versées aux fins de la conclusion et de l'application de divers accords. Il a demandé instamment à tous les Conseillers d'encourager leurs gouvernements respectifs à travailler à l'élaboration de nouveaux accords.

12. Le Coordonnateur adjoint a ajouté qu'un projet de recherche et de formation concernant l'état et la répartition des cétacés avait été mis en route en Malaisie et aux Philippines. M. Perrin avait pris une part active à l'organisation de ce projet. Le rapport correspondant pouvait être distribué sur demande. En outre on était en train de mettre sur pied une mission de consultation pour étudier l'état des populations de cétacés en Afrique de l'Ouest et leur interaction avec les pêcheries. La version définitive de cette proposition de projet n'ayant pas encore été arrêtée, les Conseillers pouvaient toujours faire des suggestions.

**Point 4. Tâches du Conseil scientifique découlant de résolutions adoptées par la Conférence des Parties et d'autres recommandations**

**a) Actions concertées en faveur de certaines espèces et certains groupes visés à l'Annexe I, en application de la résolution 3.2**

13. Le document UNEP/CMS/Doc.5.8 (Mesures visant à améliorer l'état de conservation des espèces visées à l'Annexe I), dans lequel le secrétariat récapitulait les activités menées au titre des actions concertées depuis la réunion précédente du Conseil, a servi de base de discussion.

*Tortues marines*

14. M. Limpus a signalé qu'au cours des deux années écoulées deux importants ateliers consacrés à la stratégie et à la formation avaient été organisés le premier en Afrique du Sud et le second en Inde avec le concours financier de la Convention. Ces deux ateliers avaient joué un rôle catalyseur considérable en réunissant les pays concernés et en leur permettant de réfléchir, plus généralement, aux questions posées par la conservation des tortues marines. Au cours de ces deux réunions, M. Limpus s'était occupé essentiellement de l'information et de la formation. Il avait également participé à la fin de l'année 1996 à une réunion qui s'était tenue à Bali (Indonésie). Le pays hôte et l'Australie en particulier s'étaient efforcés

de convaincre les pays de la région de s'associer dans l'avenir à une action en faveur de la conservation des tortues marines. On pouvait voir dans ces activités le prélude à l'élaboration d'Accords.

15. Lors de l'Atelier organisé pour la partie occidentale de l'océan Indien, il avait été décidé, pour sensibiliser le public au problème, de célébrer en 1998 "l'année de la tortue de mer dans la partie occidentale de l'océan Indien", comme cela avait été fait avec beaucoup de succès dans le Pacifique Sud. M. Limpus considérait que c'était une bonne idée mais il se demandait si, en ce qui concerne l'infrastructure, les choses allaient assez vite compte tenu des délais.

16. Dans les Etats insulaires de la partie occidentale de l'océan Atlantique et du Pacifique, la plupart des activités étaient menées par d'autres organismes et aucune initiative ne devait être prise sous les auspices de la CMS.

17. Le Coordonnateur adjoint a remercié M. Limpus du précieux concours qu'il avait apporté aux deux séminaires les activités de formation en particulier avaient été très appréciées par les participants. Il avait procédé à des consultations préliminaires au sujet de l'organisation d'un atelier régional analogue en Asie du Sud Est. Bien que le secrétariat n'ait pas été en mesure de s'occuper de cette question aussi activement qu'il l'aurait voulu, le Coordonnateur adjoint avait également pris contact avec un chercheur français qui avait indiqué qu'il aimerait travailler avec des pays d'Afrique de l'Ouest.

18. Le Coordonnateur adjoint a rendu compte d'autres activités entreprises en collaboration avec le Groupe de spécialistes des tortues marines de l'UICN, en particulier de l'établissement d'un manuel des techniques de conservation à l'intention des spécialistes des tortues de mer, que la CMS contribuait à financer. Le texte définitif du manuel, tout au moins dans la version anglaise, devrait être prêt dans le courant de l'année. Il avait été également demandé au Groupe de spécialistes des tortues marines de l'UICN de faire le point de l'application de la CMS à l'égard des tortues de mer dans les Etats parties et dans un certain nombre d'autres Etats.

19. Le Coordonnateur adjoint a insisté sur le fait qu'il faudrait, pendant l'exercice triennal en cours, établir un ordre de priorité car les fonds à répartir entre les différentes activités étaient en baisse et il ne serait peut être pas possible d'effectuer un prélèvement exceptionnel sur le Fonds

d'affectation spéciale comme cela avait été fait en 1994. Le Conseil scientifique devait donner des conseils sur la façon d'utiliser l'argent qui restait. En outre le secrétariat avait établi un document récapitulatif des propositions de projet pour lesquelles on chercherait à obtenir des contributions volontaires.

20. Le Président a noté qu'à la réunion précédente, 175 000 dollars avaient été affectés à des mesures de conservation des tortues marines et que, sur cette somme, quelque 75 000 dollars avaient été utilisés. M. Galbraith (Royaume Uni) a demandé si le solde pouvait être réévalué et éventuellement affecté à quelques unes des nouvelles propositions de projet dont il avait été fait état. Le Coordonnateur adjoint a confirmé qu'effectivement un montant de 100 000 dollars n'avait pas encore été formellement engagé, mais il a appelé l'attention des participants sur les activités qui avaient été déjà approuvées en principe en Afrique de l'Ouest et en Asie du Sud Est et qu'il fallait financer.

21. M. Limpus a expliqué pourquoi, en fait, le budget alloué sur la base des recommandations formulées par le Conseil scientifique à sa sixième réunion n'avait pas été entièrement utilisé. S'agissant de déterminer les priorités, il a indiqué que la plupart des populations de tortues de mer recensées dans le monde se trouvaient en Asie du Sud Est et que c'était aussi dans cette région qu'étaient effectuées les prises les plus importantes, lesquelles, comme le montraient les projections, dépassaient de beaucoup le seuil de durabilité.

22. Les participants ont fait ensuite un certain nombre d'observations générales. M. Dey (Inde) a indiqué que son pays serait heureux de coopérer à un programme régional de marquage des tortues marines. M. Pfeffer a parlé d'un centre d'élevage de tortues qu'il avait visité récemment à la Réunion.

23. L'observateur de la Convention Ramsar a dit, à propos de l'ensemble des actions concertées, qu'il approuvait pleinement l'établissement de liens de coopération avec la CMS et a annoncé l'existence d'un fonds auquel les pays pouvaient s'adresser pour obtenir des dons de faible montant en vue de l'exécution de projets précis.

24. Le Président a déclaré que le solde non utilisé des fonds destinés à financer des actions en faveur des tortues marines et d'autres actions concertées devrait être engagé assez rapidement. Il a précisé qu'il serait demandé aux Conseillers de réfléchir à leur réaffectation.

*Oie des Andes à tête rousse (Chloephaga rubidiceps)*

25. M. Schlatter Vollmann a signalé que depuis un an des travaux étaient en cours pour évaluer l'état de cette espèce dont les effectifs avaient diminué et qui, d'après les estimations, ne compterait, désormais, pas plus de 300 individus. Comme il était indiqué dans le rapport d'activité du Chili, on avait recensé 10 à 12 sites fréquentés par les oiseaux de cette espèce, dont un sur une plate-forme pétrolière désaffectée en Terre de feu. Environ 170 oiseaux avaient été observés au total. M. Schlatter Vollmann attendait avec beaucoup d'intérêt la poursuite de l'exécution du projet qui permettrait de mieux connaître cette espèce et ainsi de favoriser la reconstitution de ses effectifs. Il a demandé si des fonds étaient disponibles et s'il était possible d'instituer des sites protégés dans le cadre de la Convention.

26. L'administrateur technique du secrétariat a indiqué que la situation était moins favorable en Argentine où seulement 14 oiseaux avaient été observés sur 500 km de route et où il n'y avait aucun signe de nidification. Un rapport complet serait fourni ultérieurement mais, manifestement, la situation était critique et les causes de la diminution des effectifs de cette espèce n'étaient pas connues.

27. Le Président a noté la qualité de l'action concertée menée jusqu'alors et la nécessité de la poursuivre.

*Grue de Sibérie (Grus leucogeranus)*

28. M. Dey a rendu compte des activités de conservation menées en Inde et dans d'autres Etats de l'aire de répartition de cette espèce. Il a regretté que la communication entre les Parties au Mémorandum d'accord ait laissé à désirer.

29. Le Coordonnateur adjoint a fait savoir qu'un second atelier sur les grues de Sibérie, organisé en Inde, avait été un grand succès; huit des neuf Etats de l'aire de répartition y avaient participé. Trois nouveaux Etats de l'aire de répartition avaient signé le Mémorandum d'accord. Les participants à l'atelier avaient élaboré un plan de conservation détaillé, y compris une proposition visant à ce que l'International Crane Foundation (ICF) s'emploie plus activement à faciliter la communication.

30. Le rôle de la CMS avait consisté à parrainer les ateliers et un nouvel atelier était prévu en 1998. Ces réunions étaient très utiles et le secrétariat espérait qu'à partir du plan de conservation des propositions

de projet seraient élaborées et soumises aux organismes de financement. Jusqu'alors on n'avait pu obtenir que très peu d'argent et il en fallait beaucoup plus. Les résultats des activités étaient très encourageants; les agents travaillant sur le terrain étaient extrêmement dévoués. Le Conseil jugerait peut être nécessaire d'affecter une petite partie des crédits inscrits au budget principal à ces activités. La CMS avait mis des fonds à la disposition de l'ICF pour lui permettre de produire une vidéo à but éducatif destinée à sensibiliser l'opinion publique et les chasseurs aux besoins de conservation; cette vidéo devait être largement diffusée dans l'ensemble des Etats de l'aire de répartition concernés.

31. L'observateur de Wetlands International Asia Pacific a signalé qu'à l'occasion d'un atelier organisé en Chine un réseau de sites fréquentés par les grues avait été constitué dans le nord est de l'Asie dans l'espoir de maintenir les effectifs qui étaient en recul dans cette partie du monde. Une initiative similaire pourrait être prise pour les populations de l'Asie centrale et de l'Asie occidentale.

32. Faisant une observation générale à propos du document UNEP/CMS/Conf.5.8, M. Moser a dit que le manque de données actualisées sur l'état des espèces était regrettable et il a suggéré qu'une petite base de données soit constituée afin que le Conseil scientifique puisse disposer d'informations à jour sur les espèces visées à l'Annexe I qui faisaient l'objet d'une action concertée. Les Conseillers sont convenus que la mise à jour régulière des données relatives à l'état des espèces, prévue par la résolution 3.2, était indispensable et que ceux d'entre eux qui exerçaient les fonctions d'agent de liaison devaient jouer un rôle clé à cet égard.

33. En conclusion, les Conseillers se sont accordés à reconnaître que l'action en faveur de la grue de Sibérie était hautement prioritaire, que la CMS était le cadre approprié pour mener cette action et qu'il convenait de collaborer avec la Convention Ramsar. Qu'elles soient prélevées sur les réserves du Fonds d'affectation spéciale ou qu'elles soient imputées sur le budget principal, des ressources étaient nécessaires pour financer ces actions concertées. M. Dey a été nommé agent de liaison et chargé à ce titre de tenir le Conseil scientifique informé des activités en cours.

*Courlis à bec grêle (Numenius tenuirostris)*

34. M. Nowak (Allemagne) a signalé que 15 des 29 Etats de l'aire de répartition avaient signé le Mémoire d'accord. Trois autres (à savoir la Grèce, l'Italie et le Yémen) s'apprêtaient à le faire mais la Fédération de Russie n'avait pas encore signé ce document. En 1995/1996, 12 pays avaient

soumis des rapports et un rapport préparatoire de synthèse avait été distribué à tous les pays concernés. De nombreuses informations avaient été communiquées au sujet des itinéraires de migration et on était en train de les stocker dans une base de données en collaboration avec Birdlife International. La Communauté européenne avait financé un projet en Grèce d'une durée de deux ans et demi sur les itinéraires de migration et les sites d'hivernage. Trois expéditions avaient été organisées en Sibérie mais les lieux de reproduction des oiseaux n'avaient toujours pas été découverts.

35. Le secrétariat avait l'intention d'organiser un atelier sur le sujet à la fin de l'année 1997. M. Moser a demandé si des fonds étaient disponibles pour financer l'atelier et l'enquête sur les lieux de reproduction envisagée. Le Coordonnateur adjoint a dit qu'aucun crédit n'avait été prévu au budget principal pour cet atelier mais que le Conseil scientifique pourrait faire une recommandation à cet effet à la Conférence des Parties.

36. A la suite d'une remarque de l'observateur de la Convention Ramsar, les Conseillers ont débattu brièvement de la fiabilité des statistiques.

37. Les Conseillers ont reconnu que des ressources étaient nécessaires pour pouvoir à la fois organiser une réunion supplémentaire et rechercher les lieux de reproduction. M. Nowak fournirait une estimation des besoins à cet égard.  
*Outarde Houbara (Chlamydotis undulata)*

38. M. Tatwany (Arabie saoudite) a indiqué que le Gouvernement saoudien avait pris de nouvelles initiatives pour parvenir à un consensus au sujet d'un projet d'accord distribué à une réunion à Oman en janvier 1996 et communiqué ultérieurement aux Etats de l'aire de répartition et à quelques organisations s'occupant de la conservation. Certains pays étaient prêts à le signer, d'autres pas. Une révision juridique du texte avait été suggérée et le Conseiller espérait qu'elle serait achevée avant la fin de l'année. Un groupe d'experts se réunirait en 1997. M. Tatwany a demandé instamment aux Parties à la CMS de soumettre des rapports sur cette espèce.

39. Le Coordonnateur a fait savoir aux participants que l'Arabie saoudite réviserait le texte de l'accord avec le concours du secrétariat et du Centre du droit de l'environnement de l'UICN. Les observations des Etats de l'aire de répartition attendues pour la mi mai seraient prises en considération. Le Groupe de travail sur l'outarde Houbara de l'UICN aiderait l'Arabie saoudite à élaborer un plan d'action qui serait annexé à l'accord. Le programme de travail serait examiné la semaine suivante lorsque

toutes les parties concernées seraient réunies pour la session de la Conférence des Parties.

40. Suite à une remarque faite par M. Dey (Inde) à propos de la chasse et de la fauconnerie, M. Tatwany a précisé que la chasse, les questions économiques et les valeurs culturelles seraient prises en compte dans l'accord. En réponse à une question formulée par M. Ngog Nje (Cameroun), le Président a indiqué que les facteurs préjudiciables à l'espèce étaient exposés dans les documents soumis à la réunion.

41. Le Conseil a pris note des progrès accomplis dans le cadre de l'action concertée.

*Outarde barbue (Otis tarda)*

42. M. Bankovics (Hongrie) a signalé que la diminution spectaculaire des effectifs de cette espèce au cours des 20 années précédentes s'était ralentie et que, dans certaines zones, l'on observait un lent accroissement de la population. Quoi qu'il en soit, la protection de l'espèce restait nécessaire dans l'aire de répartition de l'Europe centrale. La réunion tenue en Hongrie en juin 1996 avait porté surtout sur la conservation des habitats naturels et tous les participants avaient reconnu qu'un mémorandum d'accord et un plan d'action étaient nécessaires. Un projet de mémorandum avait été envoyé au secrétariat et la première partie (mesures générales de conservation et de gestion) du projet de plan d'action établi en collaboration avec M. Kollar (Autriche) était prête, le reste du texte (mesures de conservation à prendre par les Etats de l'aire de répartition) étant en voie d'achèvement.

43. Le Coordonnateur a indiqué que le mémorandum devait faire l'objet d'une révision juridique à laquelle le Centre du droit de l'environnement de l'UICN avait été prié de collaborer. Une fois ce travail achevé, on pourrait examiner le projet de plan d'action avec la version révisée du mémorandum.

44. Le Conseil a noté que l'action concertée se poursuivait de façon satisfaisante.

*Erismature à tête blanche (Oxyura leucocephala)*

45. Les Conseillers ont étudié la nécessité d'une action concertée en faveur de cette espèce. Plusieurs d'entre eux ont fait part des inquiétudes que leur inspirait l'état de l'espèce, notamment son hybridation avec l'*Oxyura jamaicensis* importée. M. Heredia (Espagne) a fait savoir que 900 *Oxyura leucocephala* avaient été recensées peu de temps auparavant en Espagne,

mais que, faute de mesures correctives, une action concertée s'imposerait d'urgence. M. Galbraith (Royaume Uni) a dit que des recherches avaient été effectuées au Royaume Uni au sujet de la régulation des effectifs de l'espèce *Oxyura jamaicensis*. Il a insisté sur l'importance d'une action coordonnée dans toute l'Europe si l'on voulait réguler efficacement les effectifs de cette espèce. L'observateur de la Convention Ramsar a suggéré que l'on demande instamment à l'Union européenne, qui était Partie à la Convention, de faire en sorte que les décisions qu'elle avait prises soient mises en application par l'intermédiaire de son Comité Ornithologique. Le Conseil a repris à son compte cette proposition.

46. Le Conseil a approuvé la proposition de M. Moser visant à ce que l'*Oxyura leucocephala* soit placée sur la liste des espèces devant faire l'objet d'une action concertée et à ce que cette action concertée soit menée, de préférence, dans le cadre de la Convention relative aux zones humides d'importance internationale particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau.

*Ongulés de la région sahélo saharienne*

47. Mme Beudels (Belgique) a rendu compte en détail des activités entreprises grâce aux fonds alloués par la CMS, signalant en particulier l'achèvement de rapports de synthèse faisant le point de l'état de six espèces dans les Etats de l'aire de répartition, la mise à jour et l'élargissement du projet de plan d'action soumis à la Conférence des Parties à sa quatrième session et la préparation d'un atelier sur la conservation des ongulés de la région sahélo saharienne. En outre, diverses sources avaient été sollicitées pour contribuer au financement d'activités visant à assurer l'exécution de projets prioritaires retenus dans la version révisée du plan d'action et à aider à mettre au point un accord régional relatif à la conservation sous les auspices de la CMS. Selon Mme Beudels, la CMS devrait continuer d'appuyer énergiquement ces diverses activités qui avaient donné des résultats très positifs.

48. Le Conseil a approuvé cette proposition.

49. M. Tatwany (Arabie saoudite) a dit qu'il existait dans la péninsule arabique des populations captives de certaines espèces, issues d'animaux sauvages, qui pourraient enrichir considérablement le pool génique.

M. Zampaligre (Burkina Faso) a fait valoir qu'il était important de bien préparer les sites avant de relâcher les animaux captifs. Le Conseil a

remercié le Conseiller de l'Arabie saoudite de sa proposition et a approuvé les observations formulées par le Conseiller du Burkina Faso.

*Phoque moine de Méditerranée (Monachus monachus)*

50. A sa sixième réunion, le Conseil scientifique avait alloué une somme de 30 000 dollars pour financer une action concertée en faveur de cette espèce. Le secrétariat n'ayant reçu aucune information du Conseiller exerçant les fonctions d'agent de liaison, le Conseil devrait reconsidérer l'allocation de cette somme.

**b) Examen des propositions d'amendement aux Annexes I et II de la Convention**

**i) Discussion et évaluation des propositions**

51. Le Président a présenté le document UNEP/CMS/Conf.5.11 aux Conseillers pour observations. Aucune des propositions n'a soulevé d'objection mais M. Moser a dit qu'à son avis, celle qui visait à inclure les populations chilienne et uruguayenne de cygnes à cou noir, *Cygnus melanocorypha*, était inappropriée car elle ne concernait que les populations dans deux pays donnés de cette espèce qui n'était pas reconnue comme menacée dans le monde.

52. En réponse, M. Schlatter a appelé l'attention sur le problème de la sécheresse macrorégionale qui conduisait une partie de la population argentine de l'espèce à se déplacer dans d'autres pays. On ne disposait pas de données sur le nombre d'individus ou sur leur comportement en matière de reproduction, ce qui jetait aussi un doute sur l'évaluation de la population argentine. L'inscription à l'Annexe I obligerait les pays à étudier et à évaluer les effets de la sécheresse sur ces populations.

53. Au sujet du problème de la dispersion de l'espèce du fait de la sécheresse, M. Torres Navarro (Chili) a indiqué qu'il avait lui même observé ces oiseaux dans des lieux disparates, parfois très au sud, jusqu'en Antarctique. M. Vaz Ferreira (Uruguay) a expliqué la diminution du nombre des cygnes dans certaines régions de l'Uruguay et a souligné la nécessité de surveiller les déplacements des oiseaux et de protéger la partie de la population qui arrivait dans le pays. L'Administrateur technique a dit qu'en Argentine l'espèce ne paraissait pas menacée puisque la population était estimée à une centaine de milliers d'oiseaux. Ce qui posait un problème, c'était le manque de données et l'insuffisance des travaux de recherche concernant cette espèce.

54. Après un échange de vues sur cette question auquel ont pris part un certain nombre de Conseillers, il a été convenu que MM. Moser, Schlatter et Canevari auraient des consultations informelles et feraient ensuite rapport au Conseil. Rendant compte du résultat des consultations, M. Schlatter a dit qu'il avait été reconnu que l'inscription de l'espèce à l'Annexe I constituerait un précédent inopportun pour la CMS. Toutefois, ses collègues et lui même avaient estimé qu'il serait approprié d'inscrire le *Cygnus melanocorypha* à l'Annexe II et que les pays du Cône sud devraient effectuer des recherches sur cette espèce pour apporter des précisions sur sa situation et son comportement migratoire en vue de la conclusion éventuelle, dans l'avenir, d'un accord entre le Chili, l'Uruguay, l'Argentine et peut être aussi le Brésil. Un projet de recommandation à cet effet pourrait être transmis à la Conférence des Parties.

**ii) Conclusions et recommandations à l'intention de la Conférence des Parties**

55. Après avoir examiné l'ensemble des propositions d'amendement aux Annexes I et II de la Convention, le Conseil les a toutes approuvées à l'exception de celles concernant le *Cygnus melanocorypha*.

56. Pour cette espèce, le Conseil a reconnu que les menaces pesant sur certaines populations avaient été bien décrites dans les propositions présentées mais il a estimé qu'il n'y avait pas lieu d'inscrire des populations nationales à l'Annexe I. Un projet de recommandation allant dans le sens proposé par M. Schlatter Vollman et tenant également compte des populations de l'Argentine et du Brésil pourrait être transmis à la Conférence des Parties.

**c) Examen de la composition des Annexes I et II**

57. En présentant cette question, le Président a noté qu'en 1996, le Centre mondial de surveillance continue de la conservation de la nature (WCMC) avait été contacté pour savoir s'il accepterait de procéder à un examen des Annexes I et II. Il a demandé ce qu'il était advenu de cet examen. Le Coordonnateur adjoint a répondu qu'il fallait préciser les modalités des accords contractuels passés avec ce centre et que les travaux liés à l'examen commenceraient après la réunion de la Conférence des Parties.

58. M. Wolff (Pays Bas) a présenté une étude réalisée par son institut (et distribuée à la réunion sous la cote UNEP/CMS/ScC.7/Inf.2) sur la question de savoir si certains mammifères marins remplissaient les conditions requises pour être inscrits dans les annexes. Il a souscrit à la suggestion du

Président tendant à ce que l'étude soit communiquée au WCMC afin qu'il la reprenne dans son propre examen.

**d) Projets de résolution et de recommandation**

59. Le Conseil a été invité à donner son avis sur un certain nombre de projets de résolution et de recommandation établis pour la Conférence des Parties ou découlant de ses travaux.

Mise à jour de la résolution 3.2

60. La résolution 3.2 est censée être mise à jour à chaque réunion de la Conférence des Parties. Le Président a suggéré d'utiliser à cette fin le même texte de base que pour la résolution 4.2 et il a ouvert la discussion sur la liste des espèces à ajouter ou à supprimer. Il a été décidé d'ajouter les espèces suivantes : *Falco naumanni*, *Phoenicoparrus andinus*, *Phoenicoparrus jamesi* et *Anser erythropus*, sous réserve de leur inscription à l'Annexe I par la Conférence des Parties. En outre, bien que les Etats de l'aire de répartition de la *Ciconia boyciana* (Chine, République de Corée et Fédération de Russie) ne soient pas Parties à la CMS, il a été décidé que cette espèce devrait être incluse parmi celles qui devraient faire l'objet d'une action concertée, sous réserve que l'un de ces pays au moins adhère à la Convention.

61. Le Coordonnateur a demandé au Conseil d'étudier la possibilité de recommander à la Conférence des Parties que, compte tenu de la situation critique entraînée par les événements du Zaïre, elle élabore une déclaration ou une résolution sur la situation du gorille de montagne *Gorilla gorilla beringei*. M. Kabemba (Zaïre) a décrit de manière détaillée les graves problèmes menaçant l'habitat de cette espèce et a appuyé la suggestion du Coordonnateur. L'observateur de la Convention de Ramsar a fait observer que ce qui était fait au sujet du gorille de montagne dans le cadre de la CMS constituait une bonne occasion d'établir une coopération entre cette convention et les autres conventions concernant à des titres divers la protection de l'habitat de cette espèce au Zaïre. Le Conseil scientifique a approuvé l'inscription du gorille de montagne dans la liste des espèces figurant dans le document UNEP/CMS/Res.5.2.

62. Il a en outre été décidé qu'il n'y avait lieu de supprimer aucune espèce dans les listes figurant dans les résolutions 3.2 et 4.2.

Cormorans

63. M. Wolff (Pays Bas) a signalé que l'Allemagne d'une part et les Pays Bas et le Danemark de l'autre avaient élaboré un projet de résolution et un projet

de recommandation, dont le Conseil était saisi et qui présentaient les grandes lignes d'un plan d'action pour le grand cormoran. De l'avis de M. Wolff, il fallait remplacer dans ces textes "Parties contractantes" par "Etats de l'aire de répartition". Ces projets demandaient en outre la création d'un groupe d'experts qui serait chargé de donner des conseils sur la gestion de l'espèce. M. Wolff a proposé que le Conseil scientifique accepte de fournir les conseils demandés sur le grand cormoran et mette en place, sous son égide, un sous groupe conçu sur le modèle de celui qui était prévu dans les projets. Il a ajouté qu'à terme, les travaux du sous groupe pourraient être repris par le Comité technique de l'Accord sur la conservation des oiseaux d'eau migrateurs d'Afrique Eurasie (AEWA) lorsqu'il aurait été mis en place.

64. Un observateur de l'Allemagne, rappelant la recommandation 4.1 (Nairobi, juin 1994) relative à la conservation et à la gestion des cormorans dans la zone d'Afrique Eurasie, a appelé l'attention sur les problèmes auxquels se heurtaient certains pays d'Europe et aux conséquences négatives que des méthodes de gestion inadaptées risquaient d'avoir sur l'état des populations européennes de grands cormorans, qui était pour l'instant favorable.

65. M. Galbraith (Royaume Uni) a estimé qu'il importait d'examiner l'écologie de l'espèce en Europe afin de déterminer s'il suffirait de contrôler les effectifs pour résoudre le problème. A son avis, il faudrait examiner dans le moindre détail le mandat du sous groupe proposé et faire en sorte qu'il réponde aux besoins des différents gouvernements.

66. Il a été décidé que le Conseil scientifique mettrait sur pied un groupe à composition non limitée dont les membres permanents seraient M. Wolff (Pays Bas), M. Nowak (Allemagne), M. Lebeau (Suisse), M. Galbraith (Royaume Uni), Mme Bigan (France) et le Conseiller pour les questions relatives aux oiseaux aquatiques désigné par la Conférence afin de rédiger un projet de résolution énonçant les attributions d'un sous groupe qui serait créé sous l'autorité du Conseil et lui ferait rapport. Il a en outre été décidé que ce projet s'adresserait aux Etats de l'aire de répartition du grand cormoran et non aux parties contractantes.

67. M. Lebeau a dit que, tout en étant prêt à s'associer au consensus qui s'était dégagé au sein du Conseil et à prendre part aux travaux du groupe, il tenait à signaler qu'il n'était pas d'accord pour que le Conseil scientifique consacre du temps ou des ressources à cette question qui n'était pas prioritaire pour la CMS.

Populations européennes d'oiseaux appartenant à des espèces menacées dans le monde plan d'action

68. A ce sujet, le Président a appelé l'attention du Conseil sur le projet de recommandation 5.1, établi par le Secrétariat en tant que document d'information. Le Conseil a adopté le principe d'une recommandation ou d'une résolution appuyant les plans d'action relatifs aux populations européennes d'oiseaux menacés dans le monde, élaborés par Bird Life International et Wetlands International.

Interprétation de certains termes utilisés dans la Convention

69. A ce propos, le Président a appelé l'attention sur le document UNEP/CMS/Conf.5.16 et sur le projet de résolution 5.3, tous deux établis par le Secrétariat. Notant que la définition des termes "en danger" était proposée dans le cadre d'un mandat confié à la Conférence des Parties, alors que celle du mot "prélèvement" représentait une opinion du Conseil scientifique donnée en réponse à une demande du Secrétariat, le Conseil a approuvé le projet de résolution.

Stratégie pour le futur développement de la Convention

70. Le Conseil a apporté son appui à la Stratégie pour le futur développement de la Convention exposée dans l'annexe du document UNEP/CMS/Conf.5.12, établi par le Secrétariat.

Réchauffement de la planète et espèces migratrices

71. Présentant le rapport du Secrétariat sur cette question, publié sous la cote UNEP/CMS/ScC.Inf.5.4, le Coordonnateur a demandé au Conseil d'examiner si la CMS devrait jouer un rôle dans le débat international sur la question de savoir si les espèces migratrices d'animaux étaient un bon indicateur des phénomènes de changements climatiques et dans quelle mesure la Conférence des Parties et les Parties elles mêmes devraient prendre des initiatives. Il a noté que le projet de résolution 5.11 relatif aux changements climatiques et à leurs incidences pour la CMS pourrait être révisé afin de tenir compte de ce qui serait décidé à ce sujet.

72. Tout en reconnaissant que le réchauffement planétaire était une question importante pour toutes les conventions concernant des animaux, M. Dey (Inde) a estimé que dans le cas de la CMS, compte tenu des ressources limitées disponibles, il n'y avait pas lieu de se pencher sur la question de savoir si les espèces migratrices étaient de bons indicateurs de ce réchauffement.

73. M. Perrin a dit que le réchauffement de la planète aurait certes des répercussions sur les espèces migratrices mais que celles ci ne sauraient

constituer un indicateur fiable car beaucoup d'autres facteurs influent sur l'évolution du comportement migratoire. Il lui paraissait cependant important que la CMS coopère avec d'autres organes pour se tenir au courant des faits nouveaux concernant le réchauffement de la planète.

74. Il a été décidé que, compte tenu de l'importance de la question du réchauffement de la planète, un groupe de travail de Conseillers, dont feraient partie M. Dey (Inde), M. Moser, M. Perrin et M. Limpus, serait constitué pour aider le Secrétariat à rédiger pour la Conférence des Parties un document mettant l'accent sur la liaison et la coopération avec d'autres organes dans ce domaine.

75. Rendant compte au Conseil des travaux de ce groupe informel, M. Perrin a dit qu'il avait examiné le document établi par le Secrétariat et suggéré qu'il soit transmis à la Conférence des Parties avec un amendement proposé par le groupe. Le Conseil a approuvé cette proposition.

Harmonisation du système d'établissement des rapports dans le cadre de la CMS et des accords correspondants

76. Le Coordonnateur a déclaré qu'il souhaitait appeler l'attention du Conseil sur la question de l'harmonisation du Système d'établissement des rapports (document UNEP/CMS/Conf.5.7.1), qui serait examinée à la prochaine session de la Conférence des Parties, car elle pourrait avoir des incidences sur les travaux du Conseil. Celui-ci a pris note de cette question.

Espèces inscrites à l'Annexe II qui pourraient bénéficier d'une coopération entre les Parties sans faire nécessairement l'objet d'un accord officiel

77. Il a été décidé que le Conseil scientifique rédigerait un projet de recommandation dans lequel il serait dit qu'une coopération spéciale serait nécessaire pour certaines espèces rencontrant des conditions défavorables dans une partie de leur aire de répartition et que ces espèces pourraient faire l'objet d'une recommandation distincte de la Conférence des Parties et être inscrites sur une liste spéciale. La Conférence des Parties devrait, à chacune de ses sessions, désigner les espèces à inscrire sur cette liste. Celles-ci pourraient ensuite faire l'objet d'un plan d'action et un agent de liaison serait chargé de rendre compte de leur état. Il a été décidé qu'il serait recommandé d'inscrire sur cette liste les deux espèces suivantes : *Crex crex* et *Coturnix coturnix coturnix*.

**e) Questions diverses**

78. Aucune autre question n'a été examinée à ce titre.

**Point 5 : Progrès réalisés en ce qui concerne d'autres questions sur  
lesquelles le Conseil scientifique doit donner son avis**

**a) Petits cétacés et autres animaux marins menacés dans l'Atlantique Sud  
et l'Afrique occidentale**

79. M. Schlatter Vollman a présenté le document d'information UNEP/CMS/ScC.Inf.5 portant sur la zone australe de l'Amérique du Sud. Le succès de l'activité entreprise pouvait être attribué en grande partie au fait que de nombreux experts du Chili, de l'Argentine et du Brésil avaient contribué à l'étude. Des informations complémentaires émanant des îles Falkland (Iles Malvinas) et de l'Uruguay seraient communiquées dès qu'elles seraient disponibles. On ne connaissait pas la situation de la plupart des espèces étudiées et M. Schlatter Vollman s'est déclaré partisan de poursuivre les travaux, soulignant qu'il importait de conclure un accord régional concernant la protection des petits cétacés dans la zone australe de l'Amérique du Sud. Il s'est félicité de la décision récente du Pérou d'adhérer à la CMS et a encouragé d'autres pays intéressés à faire de même.

80. M. Perrin a dit que quelques pays d'Amérique du Sud estimaient que certaines espèces devraient être inscrites aux Annexes I et II. Le Conseil a noté que, jusqu'à présent, les travaux avaient été fructueux et a émis le voeu qu'ils soient poursuivis. Il a approuvé la proposition de M. Perrin d'inclure des informations complémentaires, lorsqu'elles seraient disponibles, et de faire publier l'étude par le secrétariat pour information.

81. Au sujet de l'offre qu'il avait faite à la session précédente de rassembler des informations sur les mammifères marins d'Afrique occidentale, M. Perrin a signalé qu'une compilation avait déjà été établie pour les pays francophones par M. Bangoura (Guinée) (UNEP/CMS/ScC/Inf.7) et qu'une autre allait l'être pour les pays anglophones. La mesure qui, logiquement, devait suivre, à savoir organiser une mission pour effectuer des travaux de recherche, avait déjà été prise par le secrétariat. Les participants ont pris note des progrès accomplis et du document d'information.

**b) Albatros**

82. M. Vaz Ferreira (Uruguay) a noté que l'Australie avait proposé l'inscription de la plupart des espèces d'albatros à l'Annexe II et de l'espèce *Diomedea amsterdamensis* à l'Annexe I. Il fallait s'efforcer de prendre de nouvelles mesures pour réduire la mortalité des albatros, notamment adopter des dispositions législatives et des programmes d'éducation, cependant

qu'une étude des conditions de la mortalité de cinq espèces serait effectuée en Uruguay en 1998.

83. M. Torres Navarro (Chili) a suggéré que la CMS reste en contact avec la CCAMLR qui avait un programme prévoyant des mesures destinées à éviter que la pêche démersale cause la mort d'albatros et qui avait également publié une brochure visant à mieux faire prendre conscience du problème. Il a en outre souligné l'importance des programmes d'éducation pour appliquer la Convention.

84. M. McNee (Australie) a dit que les organisations internationales portaient un très vif intérêt à la conservation des albatros, compte tenu en particulier de leur interaction avec les pêcheries. Il souhaitait fortement que la CMS apporte une contribution importante à cet égard, car on disposait de très peu de renseignements sur l'état de conservation de cette espèce.

**c) Gangas**

85. M. Botha (Afrique du Sud) a signalé qu'un comité d'étude avait été constitué par l'Afrique du Sud, le Botswana et la Namibie pour élaborer des mesures de conservation. Le Conseil scientifique a pris note avec satisfaction de l'état d'avancement des travaux.

**d) Suivi de l'Atelier sud américain de la CMS (Valdivia, Chili, décembre 1996)**

86. M. Schlatter a indiqué que des progrès considérables avaient été réalisés en un an. Trois pays membres de la région souhaitaient organiser une réunion technique pour les pays membres et les pays voisins du nord qui ne l'étaient pas. La plupart des pays concernés étaient des pays en développement. Il fallait donc chercher à se procurer les ressources nécessaires. Au cours de la période écoulée, 500 000 dollars avaient été affectés à des actions concertées et M. Schlatter espérait que la même somme serait fournie pour la prochaine période afin de susciter l'adhésion de nouveaux membres et de permettre la création de sites pour les espèces migratrices, en particulier celles qui étaient inscrites aux Annexes I et II.

87. M. Canevari a ajouté que l'atelier avait été organisé par l'Université de Valdivia, la Direction des ressources naturelles de l'Uruguay et le secrétariat; trois pays membres et quatre autres pays y avaient participé et il avait été très fructueux. Le Conseil scientifique s'est félicité de la réussite de cette réunion et a approuvé ses conclusions.

**e) Chauves souris**

88. M. Woloszyn (Pologne) a rappelé que la "Nuit internationale de la chauve souris", qui serait célébrée pour la troisième fois le 23 septembre 1997, avait été créée dans le but de mieux faire connaître les chauves souris au public. Les ressources disponibles étant limitées, les activités entreprises étaient pour l'instant limitées à l'Europe, mais on espérait les développer dans l'avenir. Un colloque serait organisé en Pologne en 1997 sur l'importance des bâtiments comme les églises pour la conservation des espèces sauvages, notamment les chauves souris. M. Vaz Ferreira (Uruguay) a dit qu'il importait de chercher des moyens de fournir des ressources financières appropriées aux défenseurs de la chauve souris.

89. Le Conseil scientifique a décidé qu'il faudrait prendre davantage d'initiatives en faveur des chauves souris, en particulier dans les régions autres que l'Europe, pour lesquelles il n'existait encore aucun accord.

**f) Autres espèces**

90. M. Perrin a dit qu'il craignait que le requin baleine, qui présentait un intérêt considérable du point de vue économique et touristique, ne soit surexploité. Il a proposé de présenter un document sur ce sujet à la prochaine session du Conseil scientifique. Celui-ci a accueilli favorablement cette proposition.

91. M. Tatwany (Arabie saoudite) a présenté trois propositions en vue de financer, premièrement, une réunion d'experts sur les tortues marines dans la mer d'Oman, deuxièmement, une évaluation de l'état des espèces locales de mammifères marins dans la région, et troisièmement, un atelier sur l'élaboration d'un mémorandum d'accord concernant les ongulés dans la région.

92. M. Zampaligre (Burkina Faso) a rappelé que la plupart des Etats d'Afrique occidentale accueillait des oiseaux migrateurs en hiver. Il a fait observer que le manque de connaissances sur la façon de renvoyer les bagues d'oiseaux aux lieux d'origine posait un problème et il a demandé l'aide de la CMS pour le résoudre. Il a été décidé que le secrétariat examinerait les solutions possibles en coopération avec d'autres organisations compétentes et élaborerait une fiche d'information.

93. M. Dey (Inde) a estimé qu'il faudrait appuyer davantage la Stratégie de conservation des oiseaux d'eau en Asie Australasie. Il a été décidé que le soutien apporté jusqu'ici se poursuivrait.

94. Le Président a invité les participants à faire des propositions concernant l'utilisation des fonds non engagés provenant de la réserve constituée par la Conférence des Parties au titre du Fonds d'affectation spéciale, ce qui, d'après ses estimations, représentait un montant de l'ordre de 150 000 à 160 000 dollars. Un accord était déjà intervenu sur la nécessité de financer de nouveaux travaux sur les tortues marines, les ongulés sahélo sahariens et la grue de Sibérie, ainsi que de nouvelles recherches sur les lieux de couvaison des courlis à bec grêle. Il a suggéré d'envisager de nouvelles actions concertées pour ces espèces.

95. Au sujet des tortues marines, M. Limpus a suggéré de financer des projets destinés à compléter les ateliers sur la planification stratégique un pour la région de l'ANASE et de l'Australasie, y compris la Papouasie Nouvelle Guinée (30 000 dollars), un second pour la région de l'Afrique occidentale (20 000 dollars) et un troisième pour la région de l'Arabie (20 000 dollars) ainsi qu'un projet de recherche sur la génétique des tortues marines (40 000 dollars).

96. A propos des ongulés sahélo sahariens, M. Beudels (Belgique) a suggéré d'accorder la priorité à la préparation et à la tenue d'un atelier. Quelque 17 pays étant concernés, 50 000 dollars seraient nécessaires.

97. Pour la grue de Sibérie, M. Dey (Inde) a proposé que 10 000 dollars soient consacrés à l'achat d'appareils électroniques de repérage et de matériel d'observation par satellite et 10 000 dollars à l'organisation de la troisième réunion des Etats de l'aire de répartition. Le Coordonnateur adjoint a dit qu'un montant de 15 000 dollars serait nécessaire à l'International Crane Foundation pour élaborer les propositions de projet demandées.

98. Pour le courlis à bec grêle, M. Nowak (Allemagne) a dit que le coût minimum de l'expédition prévue au milieu du mois de mai dans la zone de la taïga et des steppes sibériennes (6 chercheurs répartis en deux groupes) serait de 7 000 dollars, mais qu'un montant de 10 000 dollars serait plus approprié.

99. Le Coordonnateur a dit que le secrétariat prévoyait d'organiser un atelier pour les Etats de l'aire de répartition à l'automne de 1997, à condition de pouvoir réunir les fonds nécessaires. Outre le financement extérieur qui pourrait être obtenu, il faudrait disposer d'un montant minimum de l'ordre de 20 000 à 25 000 dollars et il espérait

qu'il serait possible de le prélever sur le Fonds d'affectation spéciale au titre du budget de base.

100. Le Conseil a approuvé ces priorités. Etant donné que le montant total demandé dépassait le montant disponible, le Conseil scientifique a décidé de créer un groupe à composition non limitée dont l'ossature serait constituée par les Conseillers exerçant les fonctions d'agents de liaison et leurs collègues nommés par la Conférence des Parties, ainsi que par le Président et le secrétariat, afin de mettre au point le détail de l'affectation des fonds dans la mesure du possible.

#### **Point 6 Dispositions institutionnelles**

##### **a) Projet de règlement intérieur**

101. Le Président a fait observer que le projet de règlement intérieur présenté dans le document UNEP/CMS/Conf.5.14.3 ne faisait qu'officialiser les règles qui avaient été suivies jusqu'à présent lors des réunions du Conseil scientifique. S'il n'y avait pas d'objection au texte figurant dans ce document, il demanderait au secrétariat de donner lecture de quelques amendements qu'il souhaitait y apporter. Il n'y a pas eu d'objection.

102. Le Coordonnateur adjoint a proposé quelques amendements au projet de texte élaboré par le secrétariat. A l'article 7, il faudrait ajouter à la fin du texte le membre de phrase suivant : "et, dans ce cas, il en informe le secrétariat". A l'article 4, il faudrait ajouter à la fin de la première phrase les mots "qui a le droit de participer aux réunions du Conseil" et modifier le début de cette phrase de façon qu'elle se lise comme suit : "Toute Partie peut nommer en tant que membre du Conseil scientifique un expert qualifié qui a le droit...". En outre, il conviendrait d'ajouter à la fin du texte une nouvelle phrase ainsi libellée : "Sous réserve des dispositions de l'article 7, seuls les membres du Conseil scientifique ou leurs suppléants participent aux réunions de ce conseil". Le Conseil devrait examiner la question de savoir s'il souhaite que des Conseillers nommés par la Conférence des Parties soient habilités à participer au vote.

103. En ce qui concerne la liaison avec des organes comparables créés en vertu d'autres conventions, visée à l'article 3, le Coordonnateur adjoint a dit qu'il espérait qu'il serait possible de trouver des Conseillers disposés à exercer les fonctions de correspondants nationaux.

104. Le Président a dit que, selon son interprétation, tous les Conseillers étaient habilités à voter sur toutes les questions. Il a suggéré que le

secrétariat apporte les amendements nécessaires au projet de règlement intérieur pour que cela soit clairement précisé. Le Conseil a approuvé la suggestion du Président et adopté le projet de règlement intérieur tel qu'il avait été modifié oralement par le secrétariat et sous réserve d'une modification du texte visant à préciser les droits de vote.

105. Sur la question de la liaison avec d'autres organes, le Conseil a prié le secrétariat de négocier avec d'autres Conventions, selon qu'il conviendrait, pour faciliter la représentation mutuelle. S'agissant des Conseillers qui seraient chargés d'assurer la liaison au nom de la CMS pendant l'exercice triennale en cours, le Conseil a désigné M. Wolff (Pays Bas) et M. Schlatter Vollmann pour la Convention de Ramsar ainsi que M. Beudels et, sous réserve qu'il accepte, M. Sylla, pour la Convention sur la diversité biologique. M. Perrin a proposé de rendre compte au Conseil de la prochaine réunion du Comité scientifique de la Commission internationale baleinière et a accepté de remplir les fonctions de Conseiller chargé d'assurer la liaison. M. Torres Navarro (Chili) fera un rapport sur les albatros après la réunion de la CCAMLR. Il a été décidé que les Conseillers désignés pour remplir des tâches de liaison seraient appelés à établir par écrit un rapport succinct à l'intention du Conseil.

**b) Membres du Conseil scientifique nommés par la Conférence**

106. Le Conseil a recommandé de reconduire dans leurs fonctions les cinq membres actuels, à savoir M. Colin Limpus, M. Michael Moser, M. William F. Perrin, M. Pierre Pfeffer et M. Roberto P. Schlatter Vollmann.

**c) Election du président et du vice président**

107. Le Conseil scientifique a procédé à l'élection de son président et de son vice président. Le Président en exercice, M. Pierre Devillers (Belgique), a cédé sa place à son prédécesseur, M. Wolff (Pays Bas), pour qu'il préside au déroulement des élections.

108. M. Wolff a annoncé qu'il y avait deux candidats au poste de président : l'actuel titulaire, et M. Andrew McNee (Australie). Après que les deux candidats eurent quitté la salle de réunion, M. Wolff a invité les participants à prendre la parole. Plusieurs Conseillers ont donné leur sentiment sur les deux candidats, après quoi il a été procédé à un vote à bulletin secret. Le décompte des voix a été effectué par le Coordonnateur adjoint et l'Administrateur technique du secrétariat, avec le concours

de M. Botha (Afrique du Sud) et de M. Beudels (Belgique). A l'issue du vote, M. Devillers a été élu président du Conseil scientifique.

109. Passant à l'élection du vice président du Conseil scientifique, M. Wolff a indiqué qu'il y avait deux candidats à ce poste : l'actuel titulaire, M. Jean Ngog Nje (Cameroun), et, au cas où il ne serait pas élu président, M. Andrew McNee (Australie).

110. M. Wolff a invité les participants à prendre la parole. Plusieurs Conseillers ont donné leur opinion sur les candidats. M. Dey (Inde) a tenu à ce qu'il soit pris acte du fait qu'à son avis, il fallait veiller à respecter un équilibre entre les pays développés et les pays en développement lors de l'élection des membres du Bureau pour les sessions du Conseil.

111. Les participants ont procédé à un vote à bulletin secret. Le décompte des voix a été effectué par le Coordonnateur adjoint et le fonctionnaire technique du secrétariat, avec le concours de M. Botha (Afrique du Sud) et de M. Beudels (Belgique). A l'issue du vote, M. Jean Ngog Nje a été élu vice président du Conseil scientifique.

#### **Point 7. Préparatifs du Colloque sur la migration animale**

112. L'Administrateur technique du secrétariat a annoncé que le Colloque aurait lieu le dimanche 13 avril 1997 et serait pour les représentants une excellente occasion d'entrer en contact avec les différents groupes participants. Il a invité tous les Conseillers présents à y assister.

#### **Point 8. Date et lieu de la huitième session du Conseil scientifique**

113. Il a été annoncé que le secrétariat fixerait la date et le lieu de la prochaine session du Conseil, en veillant à ce qu'elle se tienne dans les délais prescrits.

#### **Point 9. Questions diverses**

114. M. Perrin a proposé de modifier le contenu du document UNEP/CMS/ScC/Inf.1 ("Besoins en matière de recherche internationale concertée sur les mammifères marins en Asie du Sud Est") et de l'inclure dans la liste des projets pour lesquels des fonds volontaires étaient nécessaires. Sa proposition a été approuvée.

#### **Clôture de la session**

115. Le Président par intérim a prononcé officiellement la clôture de la session le mardi 8 avril 1997, à 13 h 30.

## Annexe 1

### Ordre du jour provisoire

1. Remarques liminaires du Président et du secrétariat
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Rapport sur les activités intersessions
  - a) Président
  - b) Secrétariat
4. Tâches du Conseil scientifique découlant de résolutions de la Conférence des Parties et d'autres recommandations
  - a) Actions concertées en faveur de certaines espèces et certains groupes visés à l'Annexe I, conformément à la résolution 3.2 : tortues marines, ongulés sahélo sahariens, oies des Andes à tête rousse, grue de Sibérie, courlis à bec grêle, outarde Houbara, grande outarde, phoque moine
  - b) Examen des propositions d'amendement aux Annexes I et II de la Convention
    - i) Discussion et évaluation des propositions
    - ii) Conclusions et recommandations à l'intention de la Conférence des Parties
  - c) Examen de la composition des Annexes I et II
  - d) Projets de résolution et de recommandation
  - e) Questions diverses
5. Progrès réalisés en ce qui concerne d'autres questions sur lesquelles le Conseil scientifique doit donner son avis (par exemple l'élaboration de nouveaux accords ou le financement de petits projets)
  - a) Petits cétacés et autres mammifères marins menacés dans l'Atlantique Sud et en Afrique occidentale
  - b) Albatros (projet de l'Uruguay)
  - c) Gangas (Afrique australe)
  - d) Suivi de l'atelier sud américain de la CMS (Valdivia, Chili, décembre 1996)
  - e) Chauve souris
  - f) Autres espèces

6. Dispositions institutionnelles
  - a) Projet de règlement intérieur (destiné à être appliqué lors des réunions ultérieures)
  - b) Membres du Conseil scientifique nommés par la Conférence
  - c) Election du président et du vice président
7. Préparatifs du Colloque sur la migration animale
8. Date et lieu de la huitième session du Conseil scientifique
9. Questions diverses